

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :            En exercice :            15  
Présents :                            08  
Votants :                              13  
**Quorum atteint**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : LARAT Cyril, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, Serge PROD'HOMME, REY Christian, Paul PERROT.

Date de convocation : 13 juillet 2023

Date d'affichage : 13 juillet 2023

Absents représentés : Catherine COINTE représentée par Etienne LARAT, LE MEUR Héléne représentée par Frédéric GONIN, Florian DELENCRE représenté par Serge PROD'HOMME, Amandine BOUNIOL représentée par Cyril LARAT, Laurent POUZIN représenté par Freddy GUERIN

Absents : CHEVALIER Héléne, Nicolas GUICHARD

Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

**N° 27-2023 – CREATION DE POSTE POUR PERMETTRE L'AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet pour permettre un avancement de grade.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> août 2023.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 :

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif principal,

Grade d'avancement : Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> Classe

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**DECIDE** à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble (Isère) dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.

Pour extrait conforme.

Le Maire  
Etienne LARAT

